

Hôtel de Ville de Paris
Madame Anne Hidalgo
Maire
Place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris

Paris, le lundi 12 octobre 2020

Madame la Maire,

Dans le cadre de votre mandat, vous avez pu être confrontée au problème des violences faites aux femmes. Peut-être même, en tant qu'élue locale très attachée à la population de votre commune, avez-vous été conduite à proposer l'utilisation du numéro d'écoute 3919 dédié à ces violences.

Connaissant votre attachement aux droits des femmes, nous tenons à **vous alerter sur l'avenir du 3919, la ligne d'écoute nationale Violences Femmes Info, sérieusement fragilisée par l'annonce du lancement d'un marché public**, et en conséquence pour les femmes y sollicitant une écoute, des conseils, une information et une orientation.

Cette fragilisation va concerner également l'ensemble de la FNSF et le réseau Solidarité Femmes, mais aussi les autres associations engagées contre les violences faites aux femmes, comme le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV), les Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF), le Groupement pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS), Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (FDFA), Voix de Femmes, Femmes Solidaires, le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, directement concernées par les orientations proposées aux femmes et d'autres partenaires de la FNSF.

Alors même que ce numéro est propriété de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (marque déposée à l'INPI), l'annonce d'un marché public pour le 3919 nous est parvenue sans justification, alors que le 3919 n'entre pas dans le champ de la concurrence. La FNSF a immédiatement adressé un argumentaire juridique (que nous tenons à votre disposition) au Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes puis au Ministère qui lui a succédé mais les réponses que nous avons reçues n'apportent à notre sens aucun document juridique argumenté.

La ligne d'écoute nationale a été créée en 1992 par Solidarité Femmes après un plaidoyer continu auprès des institutions publiques commencé en 1989. Elle est, depuis sa création, gérée par la FNSF, avec professionnalisme et engagement, en dépit de subventions limitées durant des années pour une ligne nationale de cette importance.

La plateforme est actuellement ouverte en continu de 9h à 22h et les week-end et jours fériés de 9h à 18h et reçoit en grande majorité des appels pour violences conjugales. L'équipe formée et expérimentée, s'appuie aussi sur une base de données pour orienter les femmes vers les dispositifs les plus adaptés. 73 associations Solidarité Femmes sont ainsi en capacité de relayer le 3919 dans la prise en charge des femmes. Un accord de partenariat existe aussi avec les associations nationales précitées. Les écoutantes enrichissent leurs pratiques par la proximité avec les associations de la FNSF et les échanges continus avec ses partenaires.

Cet ensemble organisé et efficace avec ces nombreuses connexions entre le 3919, le réseau Solidarité Femmes et l'ensemble des associations nationales ou locales partenaires, est essentiel et **risque d'être anéanti par la mise en concurrence liée au marché public.**

Les violences faites aux femmes ont été inscrites comme la grande cause du quinquennat du président de la République. Le gouvernement a par ailleurs lancé à une date symbolique, le 3/9/19, la consultation nationale du Grenelle, en prenant bien la mesure de l'impact du 3919 et en médiatisant largement ce numéro. C'est dans ce contexte que le gouvernement s'est déclaré prêt à envisager une extension de l'écoute 24/24, projet que la FNSF a sollicité dès les années 90 sous réserve d'obtention de subventions supplémentaires via un **nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et non via un marché public.**

La FNSF, en 2019 puis durant le confinement (près de 900 appels entrants par jour en moyenne), a su faire face à l'afflux d'appels. La mobilisation des associations Solidarité Femmes qui ont mis à disposition du personnel, a permis de répondre correctement à l'explosion des appels durant la crise COVID. Le président de la République et la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, lors de leurs visites dans les locaux du 3919, comme d'autres ministres auparavant, ont fait le constat sans équivoque de **l'expertise et de la capacité de la FNSF à assurer un dispositif d'intérêt général en lien avec les associations partenaires.**

Malgré cette démonstration et les demandes réalisées depuis le début de l'année 2020, la procédure de marché public avec ouverture à la concurrence pour l'écoute 24/24 a été rappelée par Madame Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances par courrier le 2 septembre dernier.

Or, non seulement nous ne sommes pas en présence d'une activité économique de marché, mais plus encore, l'écoute des femmes organisée par la FNSF est à « haute valeur ajoutée », issue d'un engagement aux côtés des femmes et d'une expérience de plus de 30 ans, construite sur le terrain, quand la problématique des femmes n'intéressait que des militantes féministes bénévoles.

Certains appels nécessitent une longue écoute, une formation et une qualification importante, une compréhension fine des mécanismes de domination à l'œuvre dans ces violences sexistes. Comment quantifier ce travail dans un cahier des charges forcément sensible aux coûts ? Devra-t-on réduire la durée des appels pour augmenter leur nombre, au détriment de la qualité de la prise en charge des femmes ? La mise en concurrence de la ligne d'écoute nationale comporte un risque de privatisation

d'une mission sociale et d'un dispositif d'intérêt général spécifique pour les femmes victimes de violences.

Vous comprendrez notre inquiétude pour les femmes. C'est la raison pour laquelle nous vous serions très reconnaissantes d'intervenir pour que le gouvernement veuille bien entendre l'argumentaire que nous lui avons soumis depuis plusieurs mois demandant la poursuite d'une CPOM avec un renforcement de la subvention allouée et celles destinées aux associations partenaires. La FNSF a également proposé un examen du dossier par le Conseil d'Etat.

Nous n'avons pas reçu de réponse positive à ce jour, et craignons donc une publication de marché public. Aussi, soyez remerciée, Madame la maire, pour le temps accordé à lire ce message d'alerte, et pour l'intérêt que vous portez à notre cause qui est celle des femmes.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique Guillien-Issenmann

Présidente FNSF



Sont cosignataires de ce courrier :

La FNCIDFF, le CFCV, la fédération GAMS, FDFA, Femmes Solidaires, le MFPF, le Mouvement du Nid, l'Amicale du Nid, l'AVFT, Osez Le Féminisme, la CLEF, le Collectif National aux Droits des Femmes, l'Institut Women Safe, la Maison des Femmes de St Denis